

ses saints ; et ce sera notre gloire et notre bonheur à tous, dans notre siècle, d'avoir été appelés, par le Seigneur, à faire connaître et à répandre, de plus en plus, la dévotion envers le S. Epoux de Marie.

Quels développements, en effet, ne prend pas la dévotion à S. Joseph ! Il y a 30 ou 40 ans, cette dévotion était à peine connue et pratiquée par quelques âmes pieuses dans le monde ; elle semblait être réservée aux cloîtres et aux autres communautés religieuses ; peu d'ouvrages en parlaient, et il n'existait presque aucun exercice public pour encourager les fidèles à prier et à honorer ce grand saint. Mais en 1862 parut, en France, un ouvrage sérieux et considérable, publié sous la direction du R. P. Huguet : c'est le " Propagateur de la dévotion à S. Joseph. " De ce moment date, à vrai dire, la diffusion de cette belle dévotion dans le monde.

Commençant la dévotion envers S. Joseph commençait déjà à se répandre, dans l'Archidiocèse de Québec, un peu avant ce temps. En mars 1857, fût prêché le 1er " Mois de S. Joseph " qui aie été suivi publiquement dans la Province de Québec, croyons-nous. Il fut prêché dans la paroisse de St-Alexandre de Kamouraska, par le curé du lieu, à la suite d'une promesse qu'il avait faite à S. Joseph de le faire connaître, et de répandre sa dévotion, autant que possible, s'il lui obtenait de Dieu une grande faveur, qu'il lui demandait. Dieu voulut bien accorder la faveur, et la promesse fut tenue. Ce prêtre, en effet, a toujours continué à prêcher le mois de S. Joseph, depuis cette époque, et le succès a dépassé toutes ses espérances ; car à peine un quart de siècle s'est-il écoulé, que la dévotion à S. Joseph s'est répandue presque partout dans notre Province ; et, à présent, l'exercice du " mois de S. Joseph " est devenu presque aussi général que la pratique du mois de Marie !

*Que Dieu en soit à jamais loué, glorifié et remercié*

Maintenant cette dévotion tendant à se répandre de plus en plus, il a semblé opportun de l'encourager et de la régulariser, en l'établissant en confrérie : et c'est ce que Son Eminence le cardinal Taschereau a bien

voulu faire en érigeant canoniquement la " Confrérie de S. Joseph, " dans la paroisse des Grondines, à la demandé du curé du lieu, pour ses paroissiens et pour le public en général.

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter qu'avec la permission de Son Eminence, la dite Confrérie vient d'être affiliée à l'Archiconfrérie de S. Joseph, à Beauvais, en France. Cette Archiconfrérie qui comptait déjà, en 1885, 900 confréries affiliées et plus de deux millions de membres, est enrichie de beaucoup d'indulgences plénières, spécialement aux fêtes de N.-Seigneur, de la Ste-Vierge Marie et des apôtres, comme il sera expliqué, en détail, plus loin. Or, par cette affiliation les membres actuels de la " Confrérie de St-Joseph, " comme ceux qui le deviendront plus tard, participeront à toutes les faveurs et indulgences de l'Archiconfrérie, ainsi qu'à celles dont cette dernière pourrait être gratifiée plus tard ; et nous avons part aux mérites des membres de l'Archiconfrérie, comme ils ont part aux nôtres.

Pour l'avantage de nos paroissiens et du public en général, nous nous faisons un plaisir de donner ces quelques renseignements sur cette nouvelle Confrérie, et d'en faire connaître les statuts tels qu'approuvés par Son Eminence le Cardinal Taschereau.

#### *I. Nom et but, de la Confrérie.*

Cette confrérie s'appelle : " LA CONFRE-  
RIE DE SAINT JOSEPH. "

Son but est 1o De glorifier Dieu, en faisant connaître, aimer, prier et honorer de plus en plus, son grand serviteur saint Joseph.

2o D'obtenir plus efficacement, pour les associés, la protection spirituelle et temporelle de ce grand saint, et surtout la grâce d'une bonne mort.

3o D'imiter S. Joseph par la pratique des vertus qu'il a pratiquées lui-même.

J. S. MARTEL.

Grondines.

---